



Mairie de Plainval

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 08 avril 2025

ID : 060-216004895-20250408-11_2025-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	25/03/2025	Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Katia VARESI, Gwenaëlle LEROY, Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	25/03/2025	
Membres en Exercice :	9 Membres	Absents excusés / pouvoirs :
Présents :	8 Membres	Absents non-excusés : Monsieur Joël GALEK,
Membres votants :	8	Secrétaire de séance : Madame Coralie ALIZARD

Délibération n°
11-2025

Présentation du rapport de la Chambre Régionales de Comptes concernant l'ADTO-SAO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle des comptes de la gestion de l'ADTO-SAO à compter de l'exercice 2018, a été délibéré par la Chambre Régionale des Comptes le 11 octobre 2024.

Par mail en date du 3 avril 2025, l'ADTO-SAO nous demande de délibéré pour débattre et prendre acte de ce rapport.

Ce dernier a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 08 avril 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACTE la communication du rapport d'observations définitives de la CRC,

ACTE la tenue du débat et de l'existence du rapport,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'ADTO-SAO.

A Plainval,
Le 08 avril 2025,
Le Maire, Samuel DOVERGNE



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 060-216004895-20250408-11_2025-DE